Le Nelumbo

PROJET EDUCATIF DE L'ESPACE SOCIO-CULTUREL LE NELUMBO

L'Espace Socio-Culturel – Le Nelumbo – est une association loi 1901. Ses missions sont celles d'un Centre Social, c'est à dire, une institution qui dispose de locaux destinés à accueillir les individus, les familles et les groupes et qui vise à :

- Promouvoir, avec le concours d'un personnel qualifié, des activités et services à caractère médico-social, social et culturel au profit de personnes appartenant à plusieurs catégories d'âge.
- Etre accessible à l'ensemble de la population sans discrimination de principe.
- Assurer la participation effective des usagers du centre (individus et groupes).
- Accueillir, promouvoir et éventuellement associer tout groupement dont les buts sont compatibles avec ceux du centre et qui adhère aux dispositions du règlement intérieur du centre.
- Assurer un rôle effectif dans l'animation et le développement de la collectivité où il est inséré.

L'implantation de l'Espace Socio-Culturel – Le Nelumbo – au centre géographique de la commune d'Andrézieux-Bouthéon, à la jointure entre les 3 « quartiers » de la ville, lui donne une mission de rayonnement sur chacun de ces pôles que sont le Bourg, la Chapelle et Bouthéon.
Le Nelumbo accueille également les familles des communes avoisinantes soucieuses de permettre à leurs enfants de découvrir des activités diverses.

Les différences culturelles, cultuelles et ethniques des populations permettent de bénéficier d'un important potentiel de mixité sociale.
Ceci donne l'occasion à notre structure de faire découvrir aux enfants des styles de vie qui ne sont pas les leurs. Par ailleurs, les difficultés économiques et sociales de certaines familles donnent comme mission au Centre Social et Culturel de procurer à chaque enfant toutes les possibilités d'ouverture sur ce qui ne fait pas partie de son quotidien. Ce qui passe entre autres par la découverte d'activités et de lieux qu'ils n'ont pas l'habitude de fréquenter.
La chance de disposer de locaux appropriés et d'une équipe compétente et complémentaire nous donne l'obligation de proposer aux enfants une animation de qualité.
Cette équipe composée de permanents de l'Espace Socio-Culturel, mais également de vacataires favorisera la cohérence des actions engagées tout au long de l'année.
Les équipements sportifs et culturels de la commune, mis à notre disposition pendant l'année sont également vecteurs d'une activité variée.
L'utilisation de ces équipements contribue à favoriser la découverte et la promotion de lieux parfois inaccessibles aux jeunes, aux enfants et à leurs familles.
Enfin, la place de l'enfant est une priorité du projet social et la mission d'un centre de loisirs, c'est aussi la création d'un « espace de vie ».
Des objectifs généraux seront travaillés de façon à être appropriés par l'équipe d'animation et être traduits en activités (ou objectifs opérationnels). Et plus particulièrement :

- l'apprentissage de la vie en collectivité

- l'initiation à la citoyenneté
- l'apprentissage de l'autonomie
- la découverte d'activités nouvelles
- la cohérence éducative en lien avec le milieu familial.

Sans oublier que pour les enfants, ce sont leurs vacances.

Les actions mini-camps et camps permettent la mise en œuvre de ce projet éducatif en favorisant :

Lors d'une préparation en amont

⇨ La préparation du séjour (itinéraires, activités..) avec les enfants, jeunes et si possible les familles.

⇨ Une action collective qui contribuera à faire se rencontrer le groupe (sur le principe du bénévolat, les jeunes désirant se rendre en camp devront s'impliquer dans une opération commune (au sein de la structure ou de la ville).

⇨ Un partenariat effectif avec les différentes structures éducatives entourant le jeune (Collège, Lycée, Sauvegarde etc.)

⇨ L'implication d'un ou plusieurs administrateurs qui parraineront le projet, soit en étant le relais entre la Commission Jeune et le Conseil d'Administration, soit en participant au séjour.

⇨ Une sensibilisation au coût financier du séjour en maintenant une participation financière minimum (la part des familles). En particulier, si nous bénéficions de séjours gratuits (été jeunes), un tarif suivant le quotient familial sera proposé avec un minimum de 10 € par jour.

⇨ L'équilibre du budget prévisionnel est impératif.

⇨L'inscription des jeunes sur le séjour devra favoriser :

- les premiers départs
- leur régularité dans la fréquentation du secteur
- la solvabilité (en particulier les impayés)
- la mixité (sociale – filles/garçons)
- l'adhésion des différents partenaires (cohérence éducative)
- l'intérêt du jeune porté au séjour.

Tout au long du séjour

⇨ Le projet du séjour s'appuiera sur les valeurs de l'association et visera à travailler les objectifs du projet éducatif.

Après le séjour

⇨ Il sera demandé aux participants des séjours, d'organiser un support permettant une retransmission du déroulement et des temps forts.

⇨ L'animateur veillera à rendre un rapport comprenant un compte de résultat et un bilan écrit faisant ressortir points forts et points à améliorer.